

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (sauf délibérations n°2016-10-06 à 21 - pouvoir à Mme DUCHON), M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02) et M. Patrice PANNETIER, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02), Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIÉ, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-10-01 à 03), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2016-10-01 à 11 - pouvoir à Mme CHAGNAUD-FORAIN), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Dorothee BILGER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIÉ,
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,
Mme Karin LE MENE,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
M. Didier BLANCHARD,
Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 octobre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 12 octobre 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Mutualisation des services entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes membres.
Schéma de mutualisation 2016-2020 et convention de services partagés.**

❑ **M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 74 relatif au délai d'approbation du rapport relatif aux mutualisations et du projet de schéma ;

Vu la délibération n° 2011-02-15 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} février 2011 relative aux conventions de services partagés entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Versailles – convention cadre et conventions annexes ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc actant des évolutions de conventions de services partagés passées entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la ville de Versailles n° 2012-01-11 du 31 janvier 2012, n° 2012-10-05 du 2 octobre 2012, n° 2013-06-10 et 2013-06-11 du 25 juin 2013, n°2014-06-27 du 23 juin 2014, n° 2015-06-14 du 29 juin 2015 et 2015-12-13 du 1^{er} décembre 2015;

Vu la délibération n° 2013-09-21 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 24 septembre 2013 relative à la convention de mutualisation de services avec les différentes communes membres pour l'implantation de points d'apport volontaire ;

Vu la délibération n° 2014-10-09 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 octobre 2014 établissant les modalités de mise à disposition de services de la commune du Chesnay vers l'établissement public de coopération intercommunal pour l'exécution de prestations spécifiques de collecte des ordures ménagères ;

Vu la délibération n° 2015-12-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} décembre 2015 portant sur l'évolution de la convention de services partagés avec la ville du Chesnay pour l'année 2015 ;

Vu la délibération n° 2016.03.03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 portant approbation du projet de territoire pour Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable du comité technique de Versailles Grand Parc du 27 septembre 2016 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les avis des communes ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 22 septembre 2016.

-
- La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a rendu obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce projet de schéma est à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Les évolutions initialement envisagées par l'Etat pour Versailles Grand Parc - fusion de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines, Plateau de Saclay et Europe Essonne (autour de Massy), ce qui aurait conduit à 850 000 habitants - ont retardé l'élaboration du document. Ainsi celui-ci n'a pu être inscrit à l'ordre du jour d'un précédent Conseil.

- Sur le territoire de Versailles Grand Parc, ce document réglementaire donnera une impulsion nouvelle à un mouvement de mutualisation déjà engagé depuis plusieurs années, en lien avec le projet de territoire adopté par le Conseil communautaire le 8 mars 2016.

Le projet de schéma de mutualisation de Versailles Grand Parc intègrera les différentes évolutions intervenues dans la gestion des collectivités :

- sensible augmentation de la demande des usagers,
- baisse des dotations de l'Etat de l'ordre de 12,5 milliards d'euros d'ici 2017,
- nouveau contour de la carte intercommunale,
- transfert de compétences entre collectivités...

Il constitue un document de référence pour dessiner la nouvelle organisation des services publics locaux et évoluera en fonction des attentes des différentes communes et des différentes opportunités. Projet à géométrie variable en termes de montage juridique, de périmètre, de services..., il fournit un cadre avec des axes de travail et des règles de fonctionnement décidés collectivement entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes.

Chaque année, au cours du mandat, au moment du débat d'orientation budgétaire, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication au Conseil communautaire, ce qui permettra de suivre les réalisations et les évolutions.

Garantir une meilleure qualité du service à l'utilisateur, améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et rechercher des économies d'échelle, tel est le triple enjeu de ce schéma.

- Les mutualisations pourront prendre différentes formes :
 - services partagés,
 - coopérations conventionnelles,
 - conventions de mise à disposition de services ou d'agents,
 - groupements de commandes,
 - biens partagés,
 - prêts de matériels, outils, locaux,
 - réseaux d'échanges,
 - et toute autre forme juridique prévue par la réglementation...
- Elles se mettront en place entre Versailles Grand Parc et une ou plusieurs de ces communes membres et seront également possibles entre communes de l'EPCI.

Le projet validé en Bureau communautaire du 30 juin 2016 a été transmis aux maires des communes-membres le 8 juillet 2016. Chaque commune disposait d'un délai de trois mois pour s'exprimer, par voie de délibération.

- Les mutualisations existantes en 2015 seront poursuivies :
 - entre Versailles Grand Parc et la commune de Versailles pour les fonctions supports et les opérations d'aménagement,
 - entre Versailles Grand Parc et la commune du Chesnay pour les prestations spécifiques en matière de collecte d'ordures ménagères, ainsi que l'aménagement de la nouvelle déchèterie,
 - entre Versailles Grand Parc et les différentes communes pour l'implantation des points d'apport volontaire (PAV).

Pour la gestion de la déchèterie de Vélizy-Villacoublay, une nouvelle convention de mutualisation est proposée.

Les nouveaux champs de mutualisation à étudier et pour lesquels des groupes d'échanges se mettront en place concernent les secteurs suivants :

- les ressources humaines : dans les domaines de la paie, de la formation, d'une diffusion à l'échelle du bassin de vie des annonces de postes afin d'élargir les perspectives de carrière sur le territoire.
- les achats publics : avec une extension du groupement de commandes, une demande d'expertise sur les marchés publics, la création d'une plateforme de dépôt et réception des marchés,
- les systèmes d'information : avec un recensement des logiciels métiers installés dans les différentes collectivités, une recherche d'optimisation des acquisitions de matériels et de partage d'expérience en matière de gestion électronique des documents,
- les finances : des échanges d'expériences en matière de comptabilité et de dématérialisation de la chaîne comptable et d'observatoire fiscal,
- la culture : une poursuite de l'effort de coordination des saisons culturelles et les échanges au sein d'un réseau des bibliothèques,
- le stationnement payant : des échanges d'expériences autour de la dépenalisation du stationnement payant et du paiement en ligne,
- les sports : une réflexion autour d'une gestion intercommunale ou pluricommunale de certains équipements sportifs importants,
- l'urbanisme : des échanges d'expériences autour des pratiques et des outils,
- la vidéoprotection : une articulation des centres de supervision urbaine pluricommunaux,
- l'emploi : échange de compétences.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver le schéma de mutualisation 2016-2020 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avec ses communes membres et les conventions afférentes ;*
- 2) *d'autoriser le Président ou son représentant à signer les différentes conventions à intervenir avec les communes membres de Versailles Grand Parc et tout document s'y rapportant et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;*
- 3) *d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal aux chapitres correspondants à l'article 70845 pour le remboursement de la masse salariale mutualisée et à l'article 70875 pour le remboursement des frais d'administration générale (FAG) de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal aux chapitres correspondants à l'article 6217 pour le remboursement de la masse salariale mutualisée et à l'article 62875 pour les Frais d'administration générale (FAG) de Versailles Grand Parc.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. SIMEONI).

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-10-16

Résumé de l'acte : Mutualisation des services entre la Communauté d'agglomération de Versailles ...

Date de décision : 11/10/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.6. Contributions budgetaires

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 17/10/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161011-2016-10-16-DE

Pièces jointes :

- 2016-10-16 - conventions de services partages schema mutualisation v2.pdf
- 2016-10-16 annexe - Shema de mutualisation.pdf
- 2016-10-16 annexe - Convention VGP_Versailles.pdf
- 2016-10-16 annexe - Convention VGP_Versailles Annexe 2 Operations.pdf
- 2016-10-16 annexe - Convention VGP_Versailles Annexe 1 Services communs.pdf
- 2016-10-16 annexe - Convention VGP_VelizyVillacoublay.pdf
- 2016-10-16 annexe - Convention VGP_Le Chesnay.pdf
- 2016-10-16 annexe - Convention PAV.pdf
- 2016-10-16 annexe - Avenant prévisionnel 2016 Versailles.pdf

Historique :

17/10/2016 12:21:42	Reçu	Armelle Salvador
17/10/2016 12:21:54	En cours de transmission	
17/10/2016 12:23:24	Transmis en Préfecture	
17/10/2016 12:26:05	Accusé de réception reçu	